

ALERTE : Le nouveau racket des multinationales de l'eau

Illégalité et arnaque, comment les multinationales de l'eau tentent de piéger nos élus

14 octobre 2016



Depuis 2013, la loi Brottes interdit les coupures d'eau comme les réductions de débit d'eau. La jurisprudence est abondante (13 jugements à ce jour dont une décision du Conseil Constitutionnel et deux de Cours d'Appel) et montre clairement que ces interdictions sont nécessaires pour permettre à chacun de vivre dignement.

Pourtant Veolia et la Saur continuent de bafouer la loi en pratiquant les réductions de débit de façon systématique comme le prouve le cas du SIAEP de la Prebende (Calvados). Nous avons obtenu du Président de ce syndicat le courrier de la Saur annonçant une campagne de réductions de débit et la liste de 25 usagers (sur 2000 abonnés) qui doivent faire l'objet d'une réduction de débit lundi 17 octobre !

Mais les multinationales de l'eau ne s'arrêtent pas à ces pratiques illégales et ont lancé une arnaque à grande échelle pour tromper les élus locaux. Elles leur imposent des avenants à leurs contrats comportant des dispositions illégales (comme les réductions de débit) et de nouvelles ponctions financières pour les collectivités et pour les usagers comme le prouve l'avenant proposé par Veolia à la commune d'Hersin-Coupigny (Pas de Calais).

[Continuer la lecture de Illégalité et arnaque, comment les multinationales de l'eau tentent de piéger nos élus →](#)

Coordination eau Ile-de-France

5, rue de la Révolution
93100 Montreuil

Tel : 09 82 31 73 84

www.eau-iledefrance.fr